

COMMUNIQUÉ 23/07/20

COLLECTE DES DECHETS : MESURES SPECIFIQUES EN CAS D'ALERTE CANICULE

Afin d'anticiper d'éventuelles fortes chaleurs cet été, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral annonce des mesures spécifiques pour permettre la continuité de la collecte des déchets en cas d'alerte canicule.

Pour faire face au risque canicule, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral a mis en place des mesures spécifiques pour répondre à 3 objectifs : permettre la continuité du service « Gestion des déchets », faciliter le travail de collecte et limiter l'exposition des agents aux fortes chaleurs. Ces mesures seront déclenchées dans le cas d'alertes canicule annoncées par la Préfecture de la Vendée sur le territoire.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

En cas d'alerte canicule, les tournées du matin seront avancées de 2h pour un démarrage à 3h ; les tournées de l'après-midi débuteront à 18h.

Pour éviter toute incommodité, présenter son bac la veille de la collecte à partir de 19h, avec la poignée côté rue, dans la zone de regroupement prévue à cet effet.

DECHETTERIES

En cas d'alerte canicule, les horaires en déchèteries seront adaptés avec une amplitude d'ouverture de 6h à 13h.

CONTACT

Communauté de communes SUD VENDEE LITTORAL

Service « Gestion des Déchets »

Tel. 02 49 58 00 99

Courriel : dechets@sudvendeelittoral.fr

Site internet : www.cc-sudvendeelittoral.fr



Siège administratif – 107 Av. de Lattre de Tassigny
85 400 Luçon



+33 (0)2 49 58 00 99



dechets@sudvendeelittoral.fr